

N° 1

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Jeudi 12 Janvier 1899

	PAGES
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. Soutiens de famille. Avis sur dispenses. . . . .	34
Postes et Télégraphes. Bornes postales. Installation . . . . .	3
<b>Conseil municipal :</b>	
Procès-verbal séance du 4 octobre 1898. Rectification. M. POULET . . . . .	38
<b>Fêtes. — Cérémonies :</b>	
Réception de M. l'Adjudant DE PRAT . . . . .	2
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Lycée Faidherbe. Restauration . . . . .	3
Propriété rue de Bouvines. Assurance . . . . .	34
<b>Chemin de fer :</b>	
Faubourg de Valenciennes. Réparation des poteaux et barricades le long du chemin de fer . . . . .	37
<b>Enseignement primaire :</b>	
Instituteurs mariés. Augmentation d'indemnité. Vœu . . . . .	38
Livres classiques. Adjudication. . . . .	37
<b>Enseignement secondaire :</b>	
Lycée Faidherbe. Restauration . . . . .	3
<b>Hospices :</b>	
Vente d'immeubles rue de la Grande-Allée . . . . .	37
<b>Distribution d'eau :</b>	
Distribution d'eau potable. Extension. Honoraires de l'Ingénieur. . . . .	5
<b>Hygiène :</b>	
Logements insalubres. Homologation de rapports . . . . .	35
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Caisse de secours. MM. DEBUSSY et POUCHAIN. . . . .	36
<b>Gratifications :</b>	
Indemnité. M. CAPRON. . . . .	36



L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le Jeudi douze Janvier, à huit heures et demie du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à l'Hôtel de Ville.

Présidence de **M. DEBIERRE**, Adjoint.

Secrétaire : **M. Guffroy**.

*Présents :*

MM. HANNOTIN, WERQUIN, DEBIERRE, STAES-BRAME, DEHOUCK, DERASSE, CLÉMENT, GUFFROY, DELESALLE, DUPIED, KOLB, BRASSART, BRACKERS D'HUGO, GHESQUIÈRE, VERLY, GOSSART, BERGOT, DUPONCHELLE, SAMSON, LEMESRE-NIEUWIARTS, GILBERT, LACOUR, POULET, BEAUREPAIRE, DESURMONT et LAURENGE.

*Absents :*

MM. VAILLANT, LOUGUET, BARROIS, SEVER, MEURISSE, BAREZ, DELORY, GOUDIN et DUHEM.

**M. le Secrétaire** donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

*Réception  
de  
M. l'Adjudant  
de Prat*

**M. Debierre**. — Messieurs, avant de passer à la discussion de notre ordre du jour, je vous demande la permission de donner la parole au Secrétaire, pour la lecture d'une proposition de l'Administration municipale.

MESSIEURS,

Un de nos concitoyens, M. l'Adjudant DE PRAT, sera, dans quelques jours, de retour à Lille.

M. DE PRAT faisait partie de la mission du commandant MARCHAND, qui, à travers mille dangers, a atteint le but qui lui avait été assigné par le Gouvernement.

Quel que soit votre avis sur les expéditions coloniales, quel que soit le jugement qu'il faille porter sur les gouvernants qui ont mis la France dans la posture où elle se trouve en Egypte, il doit y avoir, dans tout le pays, une unanime pensée d'admiration pour le courage déployé par le commandant MARCHAND et ses compagnons.



La Municipalité socialiste de Marseille et la population de cette ville leur ont fait aujourd'hui un accueil mérité.

Et puisque la Ville de Lille a la bonne fortune de compter un de ses enfants au nombre de ces vaillants, nous vous demandons de consigner à notre procès-verbal les félicitations de la population lilloise et les nôtres, et de décider qu'une médaille d'or sera offerte en votre présence à M. l'Adjudant DE PRAT par sa ville natale reconnaissante.

**M. Debierre.** — Vous venez d'entendre la lecture de la proposition qui vous est faite ; j'ai la conviction que le Conseil municipal sera unanime à l'adopter et offrira à ce vaillant soldat, originaire de Lille, une médaille d'or, témoignage de la reconnaissance de sa ville natale pour la bravoure dont il a fait preuve et les dangers qu'il a courus. Vous manifesterez de cette façon vos sentiments patriotiques à l'égard de ces Français qui vont dans les pays exotiques risquer leur existence pour leur pays.

Si aucune observation n'est faite, je considérerai cela comme un vote unanime du Conseil municipal.

**M. Laurence.** — Nous sommes tous d'accord, j'allais faire pour mon compte cette proposition.

**M. Debierre.** — La proposition de l'Administration est donc adoptée à l'unanimité.

---

### Commission des Travaux. — Rapport de M. DUPONCHELLE.

MESSIEURS,

La Commission des Travaux a été saisie, dans la séance du 16 décembre 1898, du projet de restauration du Lycée Faidherbe, qui nécessitera une dépense globale de 475.000 francs, se répartissant sur les dix devis ci-après désignés :

Premier devis. — Restauration des façades . . . . .	Fr.	51.916 77
Deuxième devis. — Renouvellement des tuyaux de descente d'eau des plates-formes en zinc des préaux. . . . .	Fr.	45.531 83
Troisième devis. — Construction des marquises en fer à étage dans la première et la deuxième cour, ainsi que la pose de grilles en treillis pour protéger la vitrerie des châssis . . . . .	Fr.	54.715 »
A reporter. . . . .	Fr.	152.163 60

*Lycée*  
—  
*Restauration*  
—



Report. . . . .	Fr. 152.163 60
Quatrième devis. — Carrelage des cours, des couloirs, des cuisines, du sol du gymnase, etc. . . . .	Fr. 57.261 75
Cinquième devis. — Restaurations intérieures diverses. . . . .	Fr. 42.600 »
Sixième devis. — Aménagement des dortoirs et des classes au premier et au deuxième étage. . . . .	Fr. 44.498 41
Septième devis. — Construction d'un laboratoire de chimie et d'une salle d'escrime. . . . .	Fr. 23.810 »
Huitième devis. — Renouvellement partiel du mobilier des classes et du réfectoire . . . . .	Fr. 34.412 »
Neuvième devis. — Aménagement de lavabos dans six dortoirs et renouvellement de la canalisation du gaz. . . . .	Fr. 46.350 »
Dixième devis. — Renouvellement partiel de toutes les peintures dans toute la partie du Lycée. . . . .	Fr. 36.489 50
Ensemble. . . . .	Fr. 437.585 26
Il y a lieu d'y ajouter pour les honoraires de l'architecte. . . . .	Fr. 21.879 26
Et pour les dépenses imprévues. . . . .	Fr. 15.535 48
Total. . . . .	Fr. 475.000 »

Mais les 15.535 fr. 48 constitués pour les dépenses imprévues, sont insuffisants, ainsi que le fait remarquer M. le Recteur de l'Université dans sa lettre du 7 juin dernier, et ils pourront être augmentés d'une somme de 3,800 francs, prévue au septième devis pour aménagement de l'amphithéâtre de chimie de la Faculté des Sciences, devenue vacante par suite de la non-exécution du travail projeté; d'une autre somme de 2.900 francs, affectée dans le neuvième devis à l'éclairage de la salle des fêtes, qui ne sera pas exécuté; de la somme à provenir de la vente des matériaux hors d'usage et des rabais d'adjudication, pour faire face :

1° A une dépense supplémentaire de 3.157 fr. 16, inscrite par l'autorité supérieure, à la suite du sixième devis, pour changements divers ;

2° A la construction, dans le passage Lestiboudois, de la salle d'escrime et des pièces qui en dépendent ;

3° A l'augmentation du chiffre des imprévisions, qui est généralement évalué, dans les travaux de réparations, au dixième du montant de la dépense.

On ne peut que se réjouir de l'innovation, proposée par l'autorité supérieure, d'utiliser pour travaux imprévus et modifications au projet primitif le produit de la



vente des matériaux hors d'usage et les rabais des adjudications. Elle constituera un précédent dont on pourra se prévaloir en pareille circonstance.

Cette dépense de 475.000 francs, qui sera supportée moitié par l'État et moitié par la Ville, ne tarderait pas à être de beaucoup insuffisante si les travaux auxquels elle doit faire face, et qui n'ont que trop tardé à être exécutés, étaient de nouveau ajournés.

Aussi, votre Commission, s'inspirant des intérêts qui lui sont confiés et de cette idée qu'une insignifiante réparation négligée provoque souvent une importante réparation imposée, vous invite à voter les propositions de l'Administration et à lui ouvrir un crédit de 237.500 francs, à prélever sur les fonds de l'emprunt voté dans une de vos dernières réunions, pour participation de la Ville dans les travaux de restauration mobilière et immobilière du Lycée Faidherbe, ainsi que pour constructions et aménagements divers.

Le Conseil approuve les plans et devis proposés pour la restauration et l'aménagement du Lycée et vote un crédit de 237.500 francs, à prendre sur les fonds d'un emprunt à émettre.

---

## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Ainsi que nous avons eu l'honneur de le dire à maintes reprises devant le Conseil, l'Administration se préoccupe depuis longtemps de parer aux inconvénients que provoque chaque année la baisse périodique des eaux d'Emmerin.

Mais elle ne pouvait apporter une solution au Conseil municipal qu'après avoir soumis et fait approuver cette solution par une Commission spéciale, composée de spécialistes et d'hommes faisant autorité en la matière.

La question qui se posait devant l'Administration municipale n'était pas seulement de remédier à la pénurie de nos eaux potables, mais encore à leur qualité, car si nos eaux sont ordinairement bonnes, elles peuvent être très facilement contaminées et sont, de ce fait, une perpétuelle menace.

Donner à ses concitoyens de l'eau absolument pure et en quantité aussi considérable que possible, tel était le désir de l'Administration, et c'est dans ce sens qu'elle avait confié à M. Émile MOREAU, ingénieur hydrographe, le soin de faire des recherches

*Eaux potables*

—  
*Captation*  
—



et d'établir, s'il y avait lieu, un avant-projet qui pût être présenté à la Commission technique, qui était composée de :

MM. le Docteur STAES-BRAME, Adjoint délégué aux eaux ;  
Ch. BARROIS, Professeur à la Faculté des Sciences ;  
le Docteur CALMETTE, Directeur de l'Institut Pasteur ;  
le Docteur DEBIERRE, Adjoint au Maire ;  
DELESALLE, Adjoint au Maire ;  
DEVOS, Ingénieur des Ponts et Chaussées ;  
GOSSART, Ingénieur civil, Conseiller municipal ;  
GOSSELET, Professeur à la Faculté des Sciences ;  
GRUSON, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ;  
HANNOTIN, Architecte, Adjoint au Maire ;  
HERSCHER, Ingénieur des Mines ;  
LARIVIÈRE, Ingénieur en chef de la navigation ;  
le Colonel SEVER, Conseiller municipal ;  
STOCLET, Agent voyer en chef du département.

M. MOREAU a présenté un avant-projet qui vous est communiqué et dont vous pouvez prendre connaissance ; cet avant-projet est divisé en quatre parties.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des différents projets, nous ferons remarquer seulement que tous reposent sur un mode spécial de captage des eaux.

Au lieu d'aller comme précédemment, comme à Emmerin, capter les sources là où les eaux viennent apparaître à la surface, c'est-à-dire en un point toujours superficiel et, par conséquent, facilement contaminable, M. MOREAU propose d'aller dans la profondeur de la nappe d'eau elle-même capter ces eaux par de grandes galeries souterraines, de façon à la mettre ainsi à l'abri de la contamination et aussi à l'abri des variations auxquelles la surface est toujours sujette, et assurant ainsi le régime de ces eaux, quelle que soit la saison.

La dépense occasionnée par un pareil projet n'est pas de beaucoup supérieure à celle que nécessiterait l'autre méthode et la sécurité est beaucoup plus grande ; aussi la Commission a-t-elle, à l'unanimité, accepté le principe lui-même.

Examinant alors séparément chacun des quatre projets présentés par M. MOREAU, dont elle s'est plu à reconnaître l'étude consciencieuse et documentée, la Commission a d'abord écarté, pour le moment, les projets 1 et 3, dont les données, encore incomplètes, demanderaient à être complétées, attendu surtout que ce projet, devant être exécuté dans une région nouvelle, pourrait rencontrer une opposition sérieuse, qui en



retarderait l'approbation par l'autorité supérieure, que ce même projet s'étendant jusqu'à proximité de la zone influencée par les prises d'eaux des villes de Roubaix, Tourcoing, pourrait laisser une certaine incertitude sur les conséquences futures et ouvrir une ère interminable de procès.

Elle a approuvé, au contraire, les projets de la vallée de la Deûle qui, exécutés dans une région dont les eaux peuvent être considérées comme propriété de la ville de Lille, auraient l'avantage de permettre un approvisionnement rapide d'une eau pure et de quantité plus que suffisante, puisque ces projets donneraient une moyenne de 64.000 mètres cubes par jour.

Dans ces conditions, la Commission, répondant à la question posée par l'Administration, a déclaré, à l'unanimité, qu'il y avait lieu, pour l'Administration, de présenter au Conseil municipal une demande de crédit pour faire établir un projet définitif.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer de voter une somme de 40.000 francs sur les fonds disponibles, à récupérer sur l'emprunt de trois millions,

Et fixer les honoraires de M. MOREAU au taux de 5 0/0 sur le montant des travaux exécutés, ces honoraires comprenant les projets, devis, la direction, la surveillance, la réception et le règlement des travaux.

**M. Werquin.** — Je demande l'autorisation de déposer un autre projet.

MESSIEURS,

La Commission technique, qui a examiné l'excellent travail de M. Émile MOREAU, a approuvé les projets 2 et 4, nécessitant une dépense de trois millions trois cent mille francs et comportant l'exécution d'une galerie d'Emmerin à Allennes (8 kil.) et d'Allennes à Meurchin (6 kil.).

L'établissement de ces galeries avec leurs puits, petits forages intérieurs et frais divers exigerait, pour le projet n° 2, une somme de . . . . . Fr. 1.150.000  
et pour le projet n° 4 de . . . . . Fr. 1.000.000

Soit au total. . . . . Fr. 2.150.000

Ces prix ne sont d'ailleurs que des estimations sommaires, certains éléments essentiels ayant fait défaut à M. MOREAU pour l'établissement des prix de revient. (Voir avant-projet, page 36). Ce travail est donc plein d'imprévus à raison même de la puissance aquifère des terrains à traverser. On pourrait se trouver en présence de terrains très meubles où l'établissement des galeries entraînerait des dépenses encore plus considérables que celles ci-dessus indiquées. Malgré ce prix élevé, ces deux galeries ne donneraient, d'après les estimations de M. MOREAU, que 24.000 mètres cubes d'eau par jour pour la première et 21.000 pour la seconde.



Si au contraire nous examinons les estimations pour le débit de l'avaleresse que M. MOREAU propose d'établir à Meurchin, à l'extrémité aval du goulet de Courrières, nous voyons qu'elles sont de vingt à quarante mille mètres cubes par jour. Ces estimations ne seraient même pas hypothétiques, puisque, dit-il (page 54) on cite des chiffres de débits *bien plus considérables* constatés lors du creusement de puits de mines dans la région. Si de pareilles quantités d'eau existent dans la région de Meurchin, il sera bien moins coûteux de les amener dans des conduites en fonte que par des galeries souterraines. Voici, d'après les évaluations mêmes de l'avant-projet, ce que coûterait l'utilisation de ces eaux ; nous trouvons :

Coût de l'avaleresse (page 61) . . . . .	Fr.	72.000
Usine à Meurchin au lieu d'Avelin, avec deux machines, raccordements, etc. (page 58). . . . .	Fr.	370.000
Amenée des eaux par conduites jumelées de Meurchin à Emmerin (14 kil) . . . . .	Fr.	1.500.000
		<hr/>
Dépense totale . . . . .	Fr.	1.942.000

C'est-à-dire que, pour deux millions, nous pourrions à très bref délai doubler la quantité d'eau potable disponible.

Vous voyez de suite que ce projet serait beaucoup moins coûteux, comporterait moins d'aléa et serait exécuté infiniment plus tôt que les projets comportant l'exécution de galeries souterraines. Les frais d'entretien des conduites seraient aussi bien moins élevés que ceux des galeries. En conséquence, je vous propose d'ouvrir, pour l'établissement d'un projet définitif, un crédit de trente mille francs sur les fonds disponibles, à récupérer sur l'emprunt de trois millions, et de fixer les honoraires de M. MOREAU à cent mille francs, ces honoraires comprenant les projets, les devis, la direction, la surveillance, la réception et le règlement des travaux.

**M. Werquin.** — Comme vous le voyez, le projet que je présente comporte une différence considérable avec celui de M. MOREAU.

D'après le projet que je vous sou mets, on prendrait l'eau où elle se trouve, dans le goulet de Courrières, par où ces eaux, qui sont recueillies dans le golfe d'Orchies, — vous connaissez cette expression de l'avant-projet, — viennent se déverser, s'échapper dans la vallée de la Deûle. Au lieu d'aller les chercher avec une galerie souterraine de quatorze kilomètres, nous irions les prendre dans l'avaleresse prévue par M. MOREAU et nous les amènerions à Emmerin par des conduites en fonte, semblables à celles qui actuellement amènent les eaux à Lille.



Ce sont là des travaux très connus, pratiqués pour presque toutes les distributions d'eau des villes et dans lesquels il y aura fort peu d'aléa.

Les grands avantages de ce projet sont, d'abord, une grande économie dans la dépense. On dira peut-être que ce projet ne donnera pas autant d'eau que celui de M. MOREAU... Je crois qu'au point de vue du rendement le projet que je vous soumetts vous donnera autant d'eau que celui avec galerie de M. MOREAU. En effet, si vous avez bien suivi l'avant-projet, vous avez vu que cette galerie devra être établie à 20 mètres au-dessous de la surface du sol, et qu'elle ira prendre les eaux de la nappe des dièves. Cette galerie ira prendre les eaux à la partie superficielle de la nappe; par conséquent elle captera les mêmes eaux que celle de l'avaleresse. S'alimentant à la même nappe d'eau, il est à craindre que, le jour où l'on aura mis en exploitation l'avaleresse de Meurchin, le jour où l'on y puisera 40.000 mètres cubes par jour, on fasse baisser le niveau de cette nappe d'eau, au-dessous du niveau de la galerie. Celle-ci serait alors d'une utilité contestable. On aurait dépensé pour l'établir une somme de 2 millions 150.000 francs — ce sont les chiffres mêmes du projet, non compris l'aléa, — et elle n'aurait pas une utilité plus grande que la conduite que je vous propose, venant de Meurchin et allant jusqu'à Emmerin.

A un autre point de vue, je crois que cette galerie, et M. MOREAU le reconnaît lui-même, comporte un aléa considérable. M. MOREAU dit qu'il ne peut fixer approximativement le coût d'établissement. Il s'agit en effet d'un véritable tunnel, dont la longueur sera plus grande que celle du Mont-Cenis...

**M. Debierre.** — Pas dans le même terrain.

**M. Werquin.** — Sans doute, mais dans un terrain plus meuble, ce qui est une autre difficulté. M. MOREAU craint lui-même qu'en raison de l'affluence des eaux, lorsqu'on établira cette galerie, il n'y ait des affaissements; il prévoit même l'établissement de voûtes. Il faut compter avec les terres meubles qu'il faudra traverser, il y aura là des travaux considérables à exécuter et dont les frais en seront peut-être encore beaucoup plus élevés que ceux prévus par M. MOREAU lui-même. Aussi, je crois que le projet qui consisterait à établir des conduites de Meurchin à Emmerin présenterait une économie considérable sur celui de M. MOREAU.

En prenant les chiffres de l'avant-projet de M. MOREAU, l'établissement d'une galerie de Meurchin à Emmerin nécessiterait une dépense de trois millions trois cent mille francs; l'adduction des eaux avec des conduites ne peut être estimée à plus de deux millions, et j'ai la conviction que, lors de l'adjudication, on obtiendrait des rabais considérables qui procureraient peut-être une économie d'un tiers sur la somme de 1.500.000 francs prévue pour les conduites. Au lieu d'avoir un aléa défavorable, nous aurions donc un aléa favorable.



Ce n'est pas tout : il ne faut pas seulement considérer les frais d'établissement, mais aussi les frais d'entretien. Vous savez que les conduites sont d'un entretien très peu coûteux. Nous pouvons nous renseigner sur ce que coûte l'entretien de la canalisation d'Emmerin jusqu'à Lille ; je suis convaincu que cela ne coûte pas très cher. Au contraire, cette galerie souterraine, établie dans la craie ou dans le sable, nécessitera des dépenses d'entretien assez considérables, de sorte que ce ne serait pas seulement pour l'établissement de la galerie que vous auriez des mécomptes, ce serait encore plus tard, lorsque vous auriez à l'entretenir.

Mais l'avantage principal de la proposition que je vous fais, c'est la rapidité dans l'exécution. Vous savez que, dans la ville de Lille, tout le monde se plaint du manque d'eau ; si vous commencez à creuser des galeries allant d'Emmerin jusqu'à Meurchin, et mesurant 14 kilomètres, ce n'est pas d'ici plusieurs années que vous aurez de l'eau. Pendant plusieurs saisons sèches, nous serions encore privés d'eau ; tandis qu'avec mon projet, réalisable en moins d'un an, la population lilloise aurait de l'eau l'année prochaine. Il y a encore une autre différence entre ma proposition et celle qui nous a été lue par notre Secrétaire : je vous demande de fixer les honoraires de l'ingénieur au chiffre fixe de cent mille francs. Cette somme va peut-être vous étonner, vous paraître excessive. Ce serait pourtant une réduction incontestable sur le chiffre qui vous est proposé : 5 0/0 sur 3.300.000 francs donnent une somme beaucoup plus considérable que les 100.000 francs que je vous propose de voter. Par conséquent, il y aura économie.

Mais ce n'est pas à ce seul point de vue que je me place : c'est une question de principe que je soulève, et j'ai la confiance que vous partagerez mon idée. Je ne vise ni M. MOREAU, ni aucune autre personnalité : je pose une question de principe qui vise aussi bien les architectes que les ingénieurs, et d'une façon générale toutes les personnes qui dirigent des travaux pour la Ville. Je suis d'avis que, toujours d'une façon générale, ces personnes ne devraient pas être rétribuées à tant pour cent sur les travaux. Il faut compter avec la nature humaine ; or, les rétribuer de cette façon, c'est encourager à augmenter l'importance des travaux. C'est par ce mode de rétribution que l'ancienne Administration a toujours eu pour ses travaux des dépenses supérieures à celles prévues : les hommes sont des hommes ; si vous les rétribuez à tant pour cent, vous les encouragez à trouver, en cours d'exécution, que de nouveaux travaux sont nécessaires. Si, au contraire, vous fixez par avance, d'après le devis, comme je l'ai fait, que le travail s'élèvera à deux millions, et si vous donnez cent mille francs d'honoraires fixes, c'est encore 5 0/0 ; mais vous verrez qu'avec ce mode de rétribution, les architectes ne trouveront plus si facilement en cours d'exécution que des travaux nouveaux sont indispensables (*Rires.*)



C'est ce qui fait, Messieurs, que je propose d'adopter le projet d'adduction des eaux tel que je le soumets ; vous voyez ses grands avantages : économie considérable, absence complète d'aléa, facilité pour la Ville d'obtenir les eaux d'ici une année, avant l'expiration de votre mandat, voilà les principaux avantages que je vois à ce projet. Je vous prie de le renvoyer à l'examen d'une Commission que vous pourrez nommer ce soir.

**M. Debierre.** — Nous voici maintenant en présence de deux propositions... Eh bien, il n'est guère possible de les mettre en parallèle dans la discussion, permettez-moi de faire discuter d'abord le projet de l'Administration qui a été présenté en premier lieu, et si vous jugez devoir vous rallier au projet de M. WERQUIN, vous le discuterez ensuite.

**M. Verly.** — J'ai lu, comme vous tous, avec un très vif intérêt le rapport de M. Émile MOREAU ; j'ai écouté aussi avec un vif intérêt la proposition de M. WERQUIN. Comme la plupart d'entre vous, je ne suis pas compétent en semblable matière, je ne puis considérer la question qu'à un point de vue général. Ce n'est pas sur le principe même du projet, qui consiste, comme vous avez pu le voir, dans la captation des eaux profondes au lieu des eaux superficielles, que je prends la parole, je ne suis pas compétent, et je m'en rapporte aux hommes techniques. Mais c'est justement pour cela, Messieurs, que la marche suivie par la Ville n'est pas tout à fait correcte... Nous avons été saisis du projet MOREAU et en même temps d'une lettre de l'Administration ; mais il y a un document que je considère comme capital, qui nous fait absolument défaut, et dont l'absence ne nous permet pas de nous prononcer en connaissance de cause : c'est le rapport de la Commission technique. On nous a lu tout à l'heure une liste de noms, tous absolument respectables et qui nous donnent toute garantie ; mais cette Commission, dont on nous a donné la liste, a entendu M. MOREAU, elle a examiné son projet, elle a dû elle-même se prononcer ; il me semble que dans une situation semblable ce n'est pas seulement le rapport de M. MOREAU qui aurait dû nous être envoyé, mais nous aurions dû recevoir en même temps l'autographie du rapport de la Commission technique.

Je déclare, quant à moi, qu'il m'est impossible de prendre une décision, d'émettre un vote en l'absence de ce document, que je considère comme capital.

Maintenant, le second point dont je veux vous entretenir, M. WERQUIN vient de le toucher directement : c'est la question de rémunération de l'expert chargé de l'étude sur la nouvelle canalisation. Je mets en dehors, comme on l'a dit, la personnalité de M. MOREAU, je parle aussi en principe. Savez-vous où vous allez vous engager avec cette formule trop vague de 5 0/0 sur le montant des travaux ? Si ces travaux, comme c'est tout à fait probable, s'élèvent pour la première partie à quatre millions, vous



allez donner 200.000 francs de rémunération à votre ingénieur ! Comparez cela avec ce qui a eu lieu lors de la création de la canalisation d'eau, et vous verrez quelle différence énorme, écrasante, il y a entre les deux. Je n'admets pas du tout, en ce qui me concerne, au point de vue de l'intérêt des contribuables, un système pareil. Vous avez donné commission à un ingénieur de faire une étude, d'apporter un projet, c'est très bien ; mais il me semble que vous avez ici un outillage tout indiqué pour diriger des travaux : c'est votre service des Travaux municipaux. C'est ainsi qu'on a procédé lors de la première distribution d'eau. Ce système vous coûterait infiniment moins cher. Que vous payiez à M. X... 40 ou 50.000 francs pour la série d'études auxquelles il s'est livré, et 1 ou 1 1/2 0/0 sur les travaux, j'en suis d'accord ; mais ne vous engagez pas sur la totalité, sur le quantum des travaux à exécuter : vous pouvez être amenés à payer des sommes en disproportion criante avec les travaux fournis.

Tels sont les deux points sur lesquels je voulais insister : je reviens sur le premier, et je demande que le rapport de la Commission technique soit soumis au Conseil.

**M. Staes-Brame.** — Je réponds à M. VERLY que son observation n'est point justifiée : elle le serait s'il s'agissait de voter l'exécution des travaux, mais il ne s'agit ici que d'une étude à parfaire, c'est-à-dire de l'établissement d'un projet définitif sur lequel vous serez encore appelés à vous prononcer plus tard.

Nous ne pouvions perdre de temps lorsqu'il s'agit d'une chose aussi importante ; aussitôt que l'Administration a connu la décision de la Commission, elle a fait imprimer le rapport et convoquer le Conseil municipal ; or, le procès-verbal de la séance de la Commission vient de m'arriver ce soir seulement, et pour cette raison, il n'a pu être communiqué à tous les membres du Conseil municipal. Si M. VERLY veut qu'il en soit donné lecture, c'est facile ; voulez-vous une lecture complète de ce procès-verbal ou voulez-vous seulement une lecture de ses conclusions ?

**M. Kolb.** — Je demande lecture complète de ce procès-verbal.

**M. Hannotin.** — Ne pourrait-on pas le faire imprimer et l'examiner à l'aise ?

**M. Staes-Brame.** — Ce n'est pas indispensable quant à présent, voici simplement ce que vous êtes appelés à décider ce soir : ferez-vous étudier le projet MOREAU ? Le projet MOREAU offre-t-il des bases suffisamment solides pour qu'on demande au Conseil de voter la somme suffisante pour en faire l'étude définitive ? Cela n'engage le Conseil que pour 40.000 francs.

**M. Kolb.** — Parfaitement, mais je demande la lecture.

**M. Hannotin.** — Vous demandez de fixer aussi les honoraires ?

**M. Brackers d'Hugo.** — Je demande la parole avant la lecture du rapport.



M. HANNOTIN a fait une observation très juste : nous aurons beau connaître aujourd'hui le rapport de la Commission, cette lecture rapide en séance ne nous permettra pas d'en peser suffisamment les termes, les raisons et les conclusions ; nous avons besoin de les connaître mieux. Si nous devons nous en rapporter à nos propres lumières, elles sont, je le confesse, pour mon compte, absolument insuffisantes ; nous sommes obligés de nous renseigner auprès de personnes compétentes sur les expériences techniques et sur les résultats possibles de telle ou telle proposition ; par conséquent, nous avons besoin de réfléchir sur cette question, et c'est assez important pour qu'un délai d'une huitaine de jours puisse être accordé.

En passant, je ferai remarquer au Conseil l'inconvénient grave du procédé suivi par M. STAES-BRAME : quand, dans les précédentes séances, nous avons demandé quelles étaient les intentions de l'Administration à propos de la question des eaux, M. l'Adjoint a répondu : « L'Administration examine ». Et quand nous demandions : Est-ce que l'Administration est partisan de tel ou tel système », il nous a été répondu : « L'Administration verra, il y a quelqu'un de compétent qui examine aujourd'hui divers projets... »

Aujourd'hui, nous avons le projet de l'Administration, et nous avons celui de M. WERQUIN qui vient de se produire ; par conséquent, on est, au dernier moment, pris à la gorge, et on a besoin de chercher ses idées, de se renseigner, afin de se décider en connaissance de cause : il est donc fort difficile de voter si rapidement sur un projet de cette importance.

**M. Debierre.** — Le Conseil pourra vous donner satisfaction s'il le juge à propos, mais l'Adjoint peut très bien, en attendant, donner lecture du procès-verbal de la Commission. Si vous décidez ensuite que ce rapport sera imprimé et envoyé à chaque Conseiller, ce sera fait.

**M. Brackers d'Hugo.** — Je n'y vois pas d'inconvénient.

**M. Staes-Brame.** — La Commission était composée des hommes les plus compétents et les plus aptes à étudier semblable question. MM. BARROIS, GOSSELET, GRUSON, STOCLET, LARIVIÈRE, etc., ce sont des hommes indépendants, le Conseil peut parfaitement se ranger derrière leur opinion. Par conséquent, une question technique de ce genre ne peut être discutée en séance du Conseil municipal. Nous sommes tous plus ou moins compétents, comme le disait tout à l'heure M. VERLY. — Voici le procès-verbal de la séance de la Commission du 27 décembre 1898.

« La Commission extra-municipale, nommée par arrêté en date du 18 novembre 1898 de M. le Maire de Lille, à l'effet de fournir son avis sur un avant-projet de distribution d'eau étudié par M. MOREAU, ingénieur, s'est réunie le 27 décembre 1898, à l'Hôtel de Ville de Lille, sous la présidence de M. le Maire.



» Étaient présents : MM. STAES-BRAME, Ch. BARROIS, Docteur CALMETTE, DEBIERRE, DELESALLE, DEVOS, GOSSART, GOSSELET, HANNOTIN, HERSCHER, LARIVIÈRE et STOCLET.

» Absents : MM. GRUSON et SEVER, excusés.

» La Commission procède à l'élection d'un Secrétaire. M. HERSCHER est désigné à cet effet.

» Puis M. le Maire donne la parole à M. STAES-BRAME, Adjoint à la Salubrité, pour exposer les motifs qui ont amené la présentation du projet actuellement soumis à la Commission.

» M. STAES-BRAME explique que ces motifs sont, d'une part l'insuffisance, d'autre part la contamination des eaux d'Emmerin, par lesquelles la Ville est actuellement alimentée. L'établissement de deux canalisations, dont l'une desservirait exclusivement, au moyen d'eau de rivière, les établissements industriels, l'autre alimentée d'eau d'Emmerin étant réservée aux besoins domestiques, serait coûteux et non sans inconvénients. C'est la raison du projet actuel. La question posée à la Commission par la Municipalité est la suivante : Les conclusions auxquelles aboutit M. MOREAU, l'auteur du projet, sont-elles suffisamment établies pour qu'il y ait lieu de proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit permettant de procéder aux études définitives ?

» M. LARIVIÈRE estime nécessaire, avant tout examen du projet, de savoir exactement quel est le programme qui a dû être arrêté par la Municipalité pour servir de base aux études. Il est déjà en effet saisi, comme Ingénieur en chef de la navigation, d'un projet de distribution d'eau industrielle de l'Arbonnoise, comprenant la construction d'une usine capable d'élever provisoirement par jour 10.000 mètres cubes à 35 mètres de hauteur. Sans toucher à la conduite maîtresse, on pourrait, en augmentant la puissance des machines, porter le débit à 29.000 mètres cubes par journée de dix heures avec une vitesse dans la conduite dépassant à peine un mètre par seconde, très faible par conséquent. Ce projet a été adopté par le Conseil municipal le 29 août 1898. Il y a lieu, par suite, de savoir d'une manière précise quelles sont les intentions de la Municipalité et de fixer la Commission sur les deux points suivants : 1<sup>o</sup> quelle est la situation actuelle ; 2<sup>o</sup> quelles sont les prévisions de consommation pour l'avenir ?

» M. le MAIRE répond que le débit de la canalisation actuelle d'Emmerin descend, en temps de sécheresse, à moins de 10.000 mètres cubes, dont 7 à 8.000 sont pris par l'industrie. La canalisation d'eau industrielle prévue ne permettrait d'en économiser que 3.500 à 4.000, étant donné qu'à moins de l'étendre à l'excès, elle ne desservirait qu'une partie des usines consommatrices.



» M. DEVOS fait remarquer qu'il suffirait de développer suffisamment cette canalisation, ce qui serait facile et peu coûteux.

» M. LARIVIÈRE demande qu'on précise la quantité d'eau de source nécessaire par tête d'habitant.

» M. DEVOS cite l'exemple de Roubaix et Tourcoing, où la consommation ne dépasse pas 20 à 25 litres, consommation ménagère et dépense d'eau pour la voirie urbaine comprises.

» M. CALMETTE estime qu'il faut compter 100 litres pour la consommation ménagère seule.

» M. LARIVIÈRE fait remarquer qu'en adoptant cette dernière base de prévisions, évidemment très large, il faudrait trouver de ce chef 25.000 mètres cubes par jour, en tenant compte de ce que, dans un avenir vraisemblablement rapproché, la population lilloise atteindra le chiffre de 250.000 habitants. Les besoins des usines pourront être entièrement assurés par la canalisation de l'Arbonnoise, et la canalisation actuelle d'eau d'Emmerin suffira aux services publics, qui disposeront de 25.000 mètres cubes au maximum et 10.000 mètres cubes au minimum, soit 100 litres au plus et 40 litres au moins par tête d'habitant, d'une eau très suffisamment pure pour cet usage. Il resterait donc seulement à trouver les 25.000 mètres cubes nécessaires pour la consommation ménagère, et c'est ce supplément seul qu'il conviendrait de se procurer par une captation profonde. L'exécution de l'une ou de l'autre des deux premières périodes prévues au programme de M. MOREAU suffirait donc largement.

» M. DELESALLE fait remarquer que le développement de la canalisation de l'Arbonnoise n'est pas encore un fait acquis. En tous cas, il ne permettrait d'économiser que 5 à 6.000 mètres cubes par jour au maximum, tandis que les travaux de la deuxième période prévue par M. MOREAU donneraient 24.000 mètres cubes pour un prix sensiblement égal : 1.200.000 francs contre 830.000. Il semble donc qu'il conviendrait d'ajourner l'extension de la distribution industrielle pour entreprendre sans tarder les travaux en question.

» M. STOCLET est partisan de la canalisation industrielle mais en l'alimentant, non avec l'eau de l'Arbonnoise, qui est contaminée, mais bien avec une eau relativement pure, assez pure même pour être utilisée pour le lavage des rues, comme celle de la rigole de dessèchement ou celle de la Deûle en amont de Wavrin.

» M. LARIVIÈRE se range, en principe, à l'avis de M. STOCLET, mais fait toutes ses réserves en ce qui concerne l'emploi des eaux de la rigole de dessèchement actuellement utilisées pour l'alimentation du canal de Roubaix. Il y a là un droit de priorité qui ne saurait être négligé.



» M. CALMETTE et M. le MAIRE appuient les observations de M. DELESALLE tendant à l'exécution de la deuxième période de travaux prévue par M. MOREAU à la place de l'extension de la canalisation industrielle.

» M. DEVOS n'est pas autorisé à parler au nom des villes de Roubaix et Tourcoing. Cependant, il appelle l'attention sur les renseignements fournis par l'exploitation de l'adduction d'eau de ces villes. On n'a pu maintenir le niveau constant à 1 mètre près qu'en étendant considérablement la zone d'influence du captage. Dans des roches très fissurées comme la craie blanche, cette influence se fait sentir jusqu'à 8 ou 9 kilomètres de distance. Or, l'extrémité sud de l'aqueduc projeté se rapprocherait à beaucoup moins que le double de cette distance de l'usine de Pecquencourt. Il y aurait donc à craindre qu'il ne résultât de sa mise à exécution des perturbations dans l'alimentation des villes de Roubaix et Tourcoing. M. DEVOS estime, en conséquence, que celles-ci se verraient vraisemblablement amenées à demander que la canalisation de la ville de Lille ne dépasse pas Mouchin. Il est d'avis, par suite, qu'on n'exécute pas la troisième des périodes prévues par M. MOREAU.

» M. MOREAU déclare ne pas avoir d'objection à présenter à la réalisation de son projet, limitée aux première, deuxième et quatrième périodes.

» M. LARIVIÈRE estime qu'on devrait tout d'abord entreprendre la deuxième période.

» M. MOREAU pense, au contraire, que l'ordre d'exécution devrait être celui qu'il a indiqué. L'exécution de la deuxième période ne pourrait se faire sans arrêter l'adduction d'eau actuelle. Or, celle-ci vaut, malgré tout, mieux que rien, et il convient de ne pas s'en priver avant d'avoir à sa disposition les ressources que donneraient les travaux de la première période.

» M. LARIVIÈRE et M. DEVOS estiment possible d'exécuter la deuxième période sans assécher la conduite d'eau d'Emmerin. Il n'y a pas là de difficulté technique insurmontable.

» M. LE MAIRE résume la question en disant qu'il y a lieu de renoncer dès à présent à la troisième période. La Commission est-elle disposée à émettre, sous cette réserve, un avis favorable au principe du projet de M. MOREAU ?

» M. GOSSELET dit qu'il a lu avec grande attention le rapport de M. MOREAU. Il est d'accord avec lui en ce qui concerne certaines des vues qu'il a émises. Mais il y en a d'autres qui lui paraissent aventurées. Cependant il ne croit pas devoir les discuter, car la Commission s'est réunie non pour faire de la science, mais pour s'occuper d'une question pratique. Il n'examinera donc que les faits.

» D'abord il n'est pas d'accord avec M. MOREAU au sujet du tracé des couches de



niveau des dièves « cénomaniens de M. MOREAU ». Ce tracé est d'ailleurs, il le reconnaît, excessivement difficile à déterminer. Il rappelle ensuite la composition du sol crétacé dans les environs de Lille. On rencontre successivement la craie blanche, le tun, la craie à silex, les marlettes et les dièves. C'est sous le tun, entre le tun et les dièves que M. MOREAU se propose d'aller chercher l'eau. Effectivement, les marlettes contiennent dans presque tout le département des nappes aquifères importantes. Mais l'expérience montre qu'il n'en est pas de même dans la région de Pont-à-Marcq, Genech, etc. . . ., où M. MOREAU propose d'établir les galeries. A Lezennes, à Ascq, à Sainghin, au nord de la ligne des galeries projetées, on trouve si peu d'eau dans les marlettes, que les industriels ont poussé leurs forages jusque dans le calcaire carbonifère. Il en est de même à Orchies, à Templeuve, à Cappelle, à Thumeries, etc. . . ., au sud de la galerie. On doit donc admettre que la nappe des marlettes est, dans le bassin d'Orchies, tout à fait insuffisante.

» Il y en a une autre preuve :

» D'après le travail de M. MOREAU, les eaux de la nappe en question formeraient un courant considérable sortant du golfe d'Orchies par le goulet de Courrières. Or, le fonçage de la fosse n° 3 de Carvin, située dans ce goulet, a donné les venues d'eau suivantes :

A 17 mètres, dans la craie blanche,	28.000	hectolitres par jour,
A 36 mètres —	24.000	—
A 49 mètres —	20.000	—
A 55 mètres, dans une faille,	50.000	—
A 59 mètres, dans le tun,	30.000	—
A 62 mètres, sous le tun,	10.000	—

» Plus bas, dans le niveau où M. MOREAU veut établir sa galerie, on ne trouve plus d'eau.

» De tous ces faits, on peut conclure que les galeries projetées dans le bassin d'Orchies ne donneront que peu ou point d'eau.

» Il n'en est plus de même pour la galerie proposée dans la direction de la vallée de la Deûle, mais là aussi l'eau se trouve non pas sous le tun, comme le croit M. MOREAU, mais au-dessus du tun, au niveau des sources d'Emmerin, de Wingles, de Bénifontaine. C'est là qu'on peut aller la chercher par une galerie souterraine faite au niveau de la nappe.

» M. DEVOS appuie cette opinion en faisant remarquer qu'il n'y a pas besoin d'atteindre de bien grandes profondeurs pour que l'eau captée soit pure. Une épaisseur d'une dizaine de mètres des couches filtrantes est suffisante.



» M. LARIVIÈRE estime que, dans ces conditions, il semble qu'il faille abandonner tout le tracé Est et limiter les recherches à la vallée de la Deûle, en tenant compte des observations de M. GOSSELET. Il craint, dans tous les cas, qu'on n'ait des mécomptes en ce qui concerne les prévisions de dépenses. L'exécution de galeries souterraines dans des terrains aussi aquifères que ceux dans lesquels elles devront être pratiquées est sujette à de nombreux aléas. C'est pour cette raison qu'il serait peu prudent d'abandonner les eaux d'Emmerin actuelles et les eaux de la Deûle prises en un point convenable pour assurer les besoins de la consommation industrielle et ceux de la voirie, à l'aide d'eau de source dont la captation exigera vraisemblablement des dépenses considérables. Il faut réserver les eaux profondes pour la consommation ménagère.

» M. GOSSELET dit qu'on pourrait trouver de l'eau industrielle au Moulin de Lesquin. Un puits fait en ce point pour chercher du charbon donne énormément d'eau, provenant sans doute du calcaire carbonifère.

» M. MOREAU objecte que, dans ce cas encore, il faudrait une double canalisation.

» M. STOCLET fait remarquer qu'on arrivera fatalement à la double canalisation.

» M. GOSSELET et M. DEVOS appuient cet avis. Les eaux de source ne sont pas inépuisables. Il faut être prudent dans leur captation. Le danger d'une eau médiocre pour les usages de voirie est peut-être exagéré.

» M. CALMETTE maintient que les hygiénistes sont d'accord sur les inconvénients qui en résultent pour la santé publique.

» M. STAES-BRAME demande si, en relevant la galerie Est jusqu'au tun, on aurait de l'eau ?

» M. GOSSELET répond que oui, mais que la quantité en serait très faible à cause du peu d'étendue du bassin d'alimentation.

» M. DEVOS fait remarquer qu'au point de vue pratique la ville de Lille a, par ses recherches à Bénifontaine, acquis en quelque sorte des droits sur la vallée de la Deûle et que ce fait faciliterait l'obtention de la déclaration d'utilité publique pour des travaux limités à cette région. C'est là un nouvel argument en leur faveur.

» M. LARIVIÈRE propose que la Commission donne un avis favorable à l'exécution des travaux de la deuxième période seule, avec, au besoin, une modification du tracé, la galerie projetée se subdivisant en deux, dirigées l'une vers Bénifontaine, l'autre vers Pont-à-Vendin. La quatrième période serait laissée en réserve pour les besoins de l'avenir. Il conviendrait aussi de statuer sur le principe de la canalisation industrielle.

» M. LE MAIRE demande si, au lieu d'exécuter la deuxième période seule d'une



part, la canalisation industrielle de l'autre, il ne conviendrait pas d'exécuter dès à présent les deuxième et quatrième périodes, en abandonnant la canalisation industrielle.

» M. STAES-BRAME appuie cette opinion, en rappelant qu'à moins d'étendre indéfiniment ses ramifications, la canalisation industrielle ne permettra d'économiser que 5 à 6.000 mètres cubes d'eau de source.

» La discussion est close ensuite et la Commission adopte l'avis suivant :

*Avis de la Commission.*

» 1° En ce qui concerne la distribution d'eau industrielle précédemment projetée, il y a lieu, avant de prendre une décision définitive, d'étudier les moyens de prendre de l'eau suffisamment pure dans la Deûle, en la puisant en amont du confluent de la Naviette ;

» 2° En ce qui concerne l'adduction d'eau potable, il convient de procéder à l'étude définitive du projet de M. MOREAU limité à la vallée de la Deûle. »

**M. Debierre.** — Vous voyez qu'en réalité les objections présentées par MM. GOSSELET et DEVOS ne concernent pas la partie du projet dont l'exécution est aujourd'hui proposée ; la Commission déclare néanmoins qu'il y a lieu de poursuivre l'avant-projet de M. MOREAU. C'est pour répondre à cette délibération de la Commission que l'Administration a présenté le rapport qui vous a été lu.

**M. Kolb.** — Il semblait, après la lecture du rapport, que la Commission technique, composée d'hommes compétents, avait unanimement adopté l'avant-projet de M. MOREAU, et qu'il y avait lieu de voter un crédit pour établir le projet définitif ; il serait bon d'ajouter : « Projet définitif conforme aux indications de la Commission technique ». Il ne semble pas, en effet, que le projet MOREAU ait été adopté dans son ensemble ; autant que j'en puis juger, la Commission semble avoir émis des objections assez sérieuses ; il ne reste guère de tout cela que la seconde période qui serait à examiner ; je crois que c'est là la conclusion définitive de la Commission : elle rejette la première période d'une façon définitive, quoiqu'il soit dit que cette période est écartée pour le moment.

**M. Staes-Brame.** — Vous faites erreur...

**M. Kolb.** — Il ne reste plus à examiner que la quatrième période.

**M. Debierre.** — Non, la seconde et la quatrième.

**M. Kolb.** — Oui, la seconde et la quatrième, c'est ainsi qu'il faut comprendre l'avis de la Commission ; je me garderai bien de discuter cela, mais je crois à ce sujet



qu'il y aurait lieu de soumettre à cette même Commission le rapport de M. WERQUIN. Pour ma part, je le répète, je me garderai bien de toute discussion, parce que je me déclare incompétent.

**M. Delesalle.** — J'appuie la demande formulée par M. KOLB de renvoyer à la Commission le projet de M. WERQUIN, dont la compétence inespérée vient de se révéler. Je suis d'avis d'ajouter M. WERQUIN à la Commission, car les membres de l'Administration qui en font partie avouent n'avoir pu apporter dans les travaux de cette Commission un langage aussi étudié que celui de M. WERQUIN. Par conséquent, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que la Commission étudiât cette proposition. Mais on pourrait voter le crédit demandé par l'Administration municipale, avec cette réserve qu'il servira seulement à continuer les études indiquées par la Commission. Aujourd'hui, la Commission se prononce de façon catégorique, elle a écarté pour le moment les projets 1 et 3 ; M. MOREAU apportait quatre projets qui devaient nous donner, si les calculs étaient exacts, 120.000 mètres cubes d'eau par jour ; il est évident qu'il n'était pas utile pour la Commission de s'arrêter à l'ensemble de ces projets ; elle pouvait en élaguer une partie jusqu'au jour où la consommation d'eau de la Ville nécessiterait l'adduction de si fortes quantités ; elle a donc écarté les projets sur lesquels il y avait le plus de contestation, sur lesquels cependant on aurait pu se mettre d'accord par une série d'études, et elle a engagé l'Administration municipale à poursuivre les études dans les parties des terrains où les membres les plus compétents de la Commission paraissent être d'accord sur la présence de l'eau, sinon sur l'endroit exact où il faudrait la prendre. Eh bien, précisément le crédit demandé aujourd'hui est destiné à faire des sondages qui démontreront où se trouve exactement cette eau et quelle est la nature des travaux nécessaires pour la capter ; c'est purement et simplement, comme l'a dit M. STAES-BRAME, un crédit nécessaire pour continuer les études. Le premier crédit demandé était un crédit permettant à M. MOREAU de faire les sondages nécessaires pour se faire, sur certains points douteux dans son esprit, une opinion qui lui permit d'apporter un projet précis à la Commission. Le projet a été apporté, la Commission en indique l'orientation ; il s'agit aujourd'hui de faire les travaux nécessaires pour que la Commission et M. MOREAU puissent déposer au Conseil municipal un projet définitif.

Eh bien, je crois qu'on ne peut pas refuser ce crédit qui a pour but de faire des études et des recherches sur lesquelles la Commission technique s'est trouvée unanime. Nous prions le Conseil municipal de voter ce crédit dans ces conditions et de renvoyer à la Commission le projet de M. WERQUIN ; si la Commission trouve que ce dernier projet apporte des idées nouvelles, meilleures que celles adoptées dans la précédente réunion, le projet définitif sera proposé dans le sens nouveau indiqué par la Commis-



sion. Ce crédit de 40.000 francs a pour but d'arriver à un projet définitif. Ces études peuvent être très rapidement menées si les premiers sondages donnent des résultats tels que l'opinion de la Commission se fasse d'une façon lumineuse. Au contraire, si les premiers sondages ne donnent pas de résultats, si on est obligé d'en faire d'autres, le crédit pourra être insuffisant... Dans ces conditions, c'est un crédit approximatif qu'on demande au Conseil pour la continuation des études.

Je demande donc que le projet WERQUIN soit renvoyé à la Commission, que le crédit demandé par l'Administration soit voté et que ce crédit puisse être utilisé par le projet de M. WERQUIN comme pour le projet précédent.

**M. Kolb.** — Je suis bien d'accord avec M. DELESALLE sur ce point, que le crédit qui sera voté soit destiné à faire des travaux d'après les indications de la Commission; si la Commission décide qu'il y a lieu d'abandonner tel ou tel travail, comme il semble qu'elle l'a dit dans le procès-verbal, si elle indique qu'il y a lieu de faire des études relatives au projet de M. WERQUIN et d'abandonner au contraire les études précédemment commencées, je demande que le crédit voté soit uniquement consacré aux travaux qui seront faits sur les indications de la Commission.

**M. Delesalle.** — Indications générales, naturellement.

**M. Brackers d'Hugo.** — J'ai essayé de prendre des notes pendant la lecture du procès-verbal de la Commission, et il me paraît en résulter deux choses bien précises. On voit, d'après les discussions, que deux courants d'opinion se sont manifestés. L'Administration a rejeté, d'après les observations faites, l'idée d'étendre, de perfectionner la canalisation industrielle, alors qu'on nous a apporté jadis un projet beaucoup mieux étudié que tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Il semble que la Municipalité ne veuille plus le réaliser et rejette la canalisation industrielle... D'autre part, lorsque nous examinons l'opinion des ingénieurs, nous voyons que tous ceux qui ont pris part à la discussion, MM. DEVOS, STOCLET, etc., sont au contraire partisans de la canalisation industrielle, même pour les besoins de l'arrosage.

**M. Staes-Brame.** — Les hygiénistes sont d'avis contraire.

**M. Brackers d'Hugo.** — Je n'en parle pas, je parle des ingénieurs qui sont d'avis que la canalisation industrielle peut être augmentée, sous cette réserve qu'on aille chercher, comme le dit M. STOCLET, une eau plus pure que celle de l'Arbonnoise, qui est contaminée.

Eh bien, d'autre part, l'avis de la Commission a été résumé de cette façon, je n'ai pas le texte exact sous les yeux : « En ce qui concerne les eaux industrielles, il y a lieu d'étudier les moyens de donner une eau plus pure... » et ensuite : « En ce qui concerne



les eaux potables, il faut se limiter à étudier la captation d'eaux potables dans la vallée de la Deûle.» Voilà les conclusions de la Commission.

Je tiens à bien les préciser, car, comme le disait très bien notre collègue M. WERQUIN, la question des eaux potables demande à être résolue dans le plus bref délai ; il ne suffit pas de rêver des galeries de 14 kilomètres pendant que les gens de Lille tirent la langue, il est indispensable de leur donner de l'eau dans le plus bref délai possible, même en sacrifiant, s'il le faut, un million.

Eh bien, l'extension de la canalisation d'eaux industrielles faite de façon plus complète, donnerait une très forte économie en ce qui concerne l'eau potable, et je ne vois pas ce que les hygiénistes peuvent avoir à dire parce qu'on mettrait dans les générateurs de l'eau provenant de la rigole de dessèchement, qui est toujours relativement pure... Je crois qu'il est bien préférable de donner le plus tôt possible une eau très saine comme eau potable et de laisser aux industriels une eau moins pure ; je crois que les hygiénistes n'auraient rien à dire et que tout le monde s'en trouverait très bien.

Je crois, dans ces conditions, qu'en votant 40.000 francs, il faut indiquer que ce crédit aura pour objet d'abord l'étude de la canalisation d'eaux industrielles, ensuite l'étude de la canalisation d'eaux potables dans la vallée de la Deûle. Je crois que c'est là que nous devons limiter aujourd'hui notre vote.

Quant à dire aujourd'hui que nous donnerons des honoraires de 5 0/0 à la personne chargée des travaux, je ne vois pas pourquoi nous fixerions aujourd'hui ces honoraires à propos de travaux purement préparatoires, honoraires de 5 0/0 qui porteraient sur trois millions. Il n'est pas question aujourd'hui de discuter trois ou un ou deux millions de travaux, il est question de faire des études qui seront dirigées dans le sens indiqué par la Commission ; il sera toujours temps de discuter la question des honoraires lorsque l'on parlera de l'exécution immédiate des travaux.

Comme on le disait tout à l'heure très justement, l'honoraire de 5 0/0, même devant un projet définitif, paraîtra toujours exagéré. Pour les architectes de la Ville, lorsqu'il s'agit de travaux de restauration, comme par exemple au Conservatoire, où s'exécutent des travaux qui ne roulent pas sur des chiffres énormes, je comprends qu'on donne 5 0/0 ; mais quand vous aurez donné l'adjudication des travaux pour les Abattoirs, par exemple, je crois que l'honoraire a fortement baissé ; eh bien, quand il s'agit de travaux évalués à deux ou trois millions, et qui, à l'exécution, en représenteront peut-être six ou sept, si l'on arrive à fixer je suppose 2 0/0, cet honoraire, tout modeste qu'il paraisse, sera encore un honoraire plus que suffisant : beaucoup d'ingénieurs s'en contenteraient.

Je fais donc cette réserve que, de façon absolument générale, il n'y a pas lieu de voter encore quoi que ce soit comme honoraires, alors que nous n'en sommes qu'à la période d'études et que nous ne savons ce qui va être exécuté.



**M. Delesalle.** — Je demande qu'on laisse figurer dans le rapport la question des honoraires ; le Conseil doit les fixer aujourd'hui, bien que nous n'en soyons encore qu'à l'étude de la question de captation des eaux.

Mais d'abord, M. BRACKERS D'HUGO a prétendu qu'il y avait deux orientations dans la Commission, en ce qui concerne l'extension de la canalisation des eaux industrielles. La Commission technique demande, il est vrai, que la Municipalité étudie, pour la canalisation d'eau industrielle, la possibilité d'une eau plus saine, plus propre que celle de l'Arbonnoise. Cette étude se poursuit, nous ne demandons pas de crédit à son sujet, parce qu'elle est faite par le service des Travaux municipaux ; quant à nous, nous avons fait des réserves sur ce point, et voici pourquoi : les réservoirs d'Emmerin ont donné 13.000 mètres cubes d'eau par jour pendant la période la plus sèche de cette année exceptionnelle ; la deuxième période de M. MOREAU précise qu'elle donnerait, sauf déboires, environ 24.000 mètres cubes par jour : 24.000 et 13.000 que donnent les eaux d'Emmerin dans les plus mauvais jours, font 37.000 mètres cubes par jour, quantité qui, à l'heure actuelle, est largement suffisante pour la distribution non seulement d'eau potable, mais encore d'eau industrielle, puisque le samedi, jour de consommation maximum, on ne consomme pas plus de 23 ou 24.000 mètres cubes d'eau potable et 10.000 mètres cubes d'eau industrielle.

Je prends les jours de plus grande consommation et les jours de plus mauvaise production, et les chiffres se balancent largement.

Dans ces conditions, nous nous demandons véritablement pourquoi dépenser un million pour les eaux industrielles si, en exécutant le projet qui nous est soumis, nous pouvons faire la distribution totale des eaux.

Il n'y aurait qu'une bonne raison, c'est la dernière donnée par M. BRACKERS D'HUGO : qu'on pourrait arriver beaucoup plus vite à obtenir de l'eau avec la canalisation d'eau industrielle qu'avec l'autre projet. Or, vous savez que la canalisation d'eau industrielle ne peut être commencée, parce que l'emprunt n'a pas encore été approuvé par les Chambres, et il faut bien considérer ensuite que la canalisation d'eau industrielle a pour point de départ la construction de réservoirs. Les ingénieurs qui sont ici reconnaîtront que, pour faire ces réservoirs et les remplir d'eau, il faudra un certain temps, il faudra installer des machines élévatrices, il y aura à faire toute une série de travaux qui demanderont un certain temps d'exécution ; ce n'est pas très rassurant pour l'été prochain, mais nous n'y pouvons rien, et il est certain que ces travaux demanderont au moins un an ou un an et demi pour être complètement exécutés.

Dans ces conditions, si les travaux de M. MOREAU aboutissaient au moins aussi rapidement que ceux de la canalisation d'eau industrielle, je me demande encore pour-



quoi nous dépenserions un million à établir une canalisation d'eau industrielle plus ou moins bonne, alors qu'avec moins de frais nous pourrions fournir l'eau industrielle et l'eau potable.

Nous n'avons pas abandonné le projet de canalisation industrielle, nous avons fait des réserves sur la nécessité d'engager cette dépense si les travaux indiqués par la Commission pouvaient se réaliser dans le même laps de temps que ceux de la canalisation industrielle et donnaient raison aux prévisions de rendement de M. MOREAU. Nous continuons, néanmoins, d'étudier le projet, nous l'étudierons conformément au vœu de la Commission, et le jour où nous serons certains d'avoir besoin de recourir à cette canalisation d'eau industrielle, nous vous apporterons un projet.

**M. Brackers d'Hugo.** — Je ne demande pas que l'on exécute maintenant le projet de canalisation industrielle, mais le rapport présenté au Conseil municipal indiquait purement et simplement ceci d'une façon vague : « Dans ces conditions, la Commission, répondant à la question posée par l'Administration, a répondu à l'unanimité qu'il y avait lieu, pour l'Administration, de présenter au Conseil municipal une demande de crédit pour faire établir un projet définitif. » Je tenais à faire préciser l'avis de la Commission. La Commission demande à la fois d'étudier la question des eaux industrielles et la question des eaux potables de la vallée de la Deûle. Il est certain que les observations présentées par M. DELESALLE ont un caractère très sérieux, de même que celles que j'ai présentées n'étaient pas dénuées d'intérêt ; il faut savoir de quelle façon on ira le plus vite : si l'on va aussi vite avec de l'eau de source qui donne satisfaction à tout le monde, tout le monde sera d'avis de renoncer à la canalisation d'eau industrielle ; si au contraire on ne peut obtenir d'eau de source qu'en quantité faible et avec des travaux longs et coûteux, alors il faut consacrer toute cette eau de source aux besoins des habitants, et il y aura intérêt alors à sacrifier un million pour faire la canalisation industrielle. C'est le sens de mon observation. Je crois donc, étant donné que M. DELESALLE et moi sommes d'accord sur ce point qu'il faut étudier deux projets au lieu d'un, je crois qu'il y a lieu de décider que les études porteront sur ces deux projets.

**M. Lacour.** — Dans le projet qui nous a été soumis, il y a deux parties. On parle d'abord de faire venir les eaux de la région de l'Est par Ennevelin et ensuite d'en prendre là où nous en prenons déjà, mais en développant la captation du côté d'Emmerin. M. MOREAU propose de commencer par la partie d'Ennevelin, sauf à prendre ensuite ce qu'il appelle la deuxième période du côté d'Emmerin jusqu'à Allennes. Or, la Commission a été contraire à l'idée d'aller chercher les eaux à Ennevelin, à la suite de certaines objections et particulièrement de celles de M. GOSSELET, l'homme le plus compétent en



la matière, qui dit : « Il n'y a que peu ou point d'eau. » Le but de M. MOREAU est de remédier à la suppression momentanée des eaux d'Emmerin pendant la durée des travaux de galerie à faire dans cette direction ; nous lisons, en effet, page 48 du projet : « Ainsi que nous l'avons sommairement expliqué plus haut, il serait impossible d'entreprendre des travaux dans la vallée de la Deûle sans interrompre le service de la distribution des eaux d'Emmerin. » C'est une éventualité qu'il est permis d'envisager...

Je ne comprends plus : si nous sommes obligés de suspendre la distribution d'eaux d'Emmerin pour commencer ces travaux, comme il est impossible de se soumettre à une telle nécessité, le projet est complètement détruit par cela même, et il faut que M. MOREAU se mette d'accord avec la Commission ; je ne puis voir que ce qu'il a écrit.

**M. Debierre.** — J'étais présent à la réunion de la Commission ; M. STAES-BRAME, M. GOSSART et les ingénieurs ont été d'un avis différent, sur ce point, de celui de M. MOREAU, et M. MOREAU s'est rangé à leur avis parce qu'ils lui ont fait observer qu'il était possible, par certains procédés, d'exécuter les travaux sans interrompre la distribution actuelle.

**M. Delesalle.** — Il est résulté des observations échangées entre les membres de la Commission et M. MOREAU que, au moyen de l'air comprimé, on arriverait à commencer les travaux de la deuxième période par l'extrémité la plus éloignée d'Emmerin, et à réunir ensuite cette captation nouvelle à l'ancienne, sans interrompre la distribution d'eau.

**M. Lacour.** — Vous dites : « Par l'extrémité opposée à Emmerin, » mais par Meurchin ? C'est la quatrième période...

**M. Staes-Brame.** — Actuellement, les eaux qui servent à l'alimentation de la Ville sont prises en deçà du canal de Seclin ; il suffira de commencer les travaux *au delà* du canal de Seclin, et lorsque la quantité d'eau sera suffisante, de la rejeter dans la canalisation actuelle, pendant qu'on exécutera les travaux dans la partie qui est en deçà du canal.

**M. Debierre.** — Après différentes observations, tout le monde a été du même avis sur ce point.

**M. Lacour.** — Bien, mais il n'en est pas moins vrai que M. MOREAU a présenté cela d'une façon différente : il disait qu'il fallait commencer par la période des travaux d'Ennevelin, et il affirmait que si l'on n'agissait pas ainsi, on devrait suspendre la distribution d'Emmerin ; il faut être éclairé complètement là-dessus, les projets qu'on présente actuellement ne sont plus d'accord avec ce qu'a dit l'ingénieur.

**M. Delesalle.** — Les observations de M. LACOUR tendent visiblement à diminuer



la valeur du travail de M. MOREAU... En ce qui concerne les première et troisième périodes, si la Commission a renoncé à ces projets momentanément, ce n'est pas parce qu'ils sont impraticables, c'est parce qu'ils soulèvent des objections et que le projet relatif à la vallée de la Deûle n'en soulève pas. La principale objection est celle de M. DEVOS : elle est relative aux réclamations possibles des villes de Roubaix et Tourcoing, qui puisent déjà leurs eaux dans le bassin d'Orchies, et qui, voyant la ville de Lille chercher de l'eau là où elles en prennent déjà, auraient protesté contre notre projet. Cette opposition aurait retardé nos travaux, en admettant que la ville de Lille puisse avoir gain de cause auprès des Pouvoirs publics. Voilà la première raison ; l'autre raison est une objection géologique mise en avant par M. GOSSELET, qui a démontré qu'il se produit dans les terrains de cette région des anomalies sur les prévisions les mieux établies. Les chiffres indiqués au procès-verbal ont démontré que les forages établis avec une parfaite connaissance des courbes de niveau et des couches de terrain, aboutissaient parfois à des résultats absolument différents des prévisions. Dans ces conditions, ce n'est pas parce que le projet était irréalisable qu'il a été repoussé ; il a été seulement réservé parce qu'il soulevait plus d'objections que les autres, et les autres ont été acceptés.

**M. Debierre.** — C'est tellement vrai que M. GOSSELET lui-même qui, il y a quinze ans, était de l'avis de M. MOREAU, en a changé.

**M. Hannotin.** — Je désirerais dire un mot à propos de la question des honoraires, touchée tout à l'heure par mon collègue M. WERQUIN, et aussi par M. BRACKERS D'HUGO.

Ces honoraires, fixés à 5 0/0, doivent comprendre les frais d'employés, les frais d'agence, etc., ce qui réduit considérablement leur importance réelle. Je vais vous citer un fait, relatif à l'École des Arts et Métiers : M. BATIGNY, architecte, a touché 3 0/0 pour le montant des travaux, mais il a dépensé beaucoup d'argent ; l'affaire dure depuis quinze ans, pendant lesquels il aura touché 240.000 francs, mais l'agence aura coûté à l'État 15.000 francs par an depuis quinze ans ; faites le calcul, vous arriverez à 6 0/0 comme total d'honoraires. Je suppose que les frais d'agence seront à la charge de M. MOREAU ?

**M. Debierre.** — Les frais d'agence étaient incontestablement compris dans ces 5 0/0, mais il est bon de le spécifier.

**M. Brackers d'Hugo.** — On a indiqué 5 0/0, j'ai le droit de croire que c'est 5 0/0 net.

**M. Debierre.** — En laissant la question des honoraires de côté, il semble bien que le Conseil sera unanime à reconnaître que le crédit demandé doit servir à constituer



un projet définitif suivant les indications fournies par le procès-verbal de la Commission technique et que l'Administration poursuivra les études dans le sens indiqué par M. MOREAU dans ses deuxième et quatrième périodes.

Sous le bénéfice des observations présentées successivement par MM. KOLB, BRACKERS D'HUGO, DELESALLE et STAES-BRAME, il ne reste plus qu'à mettre aux voix le vote du crédit demandé.

**M. Brackers d'Hugo.** — Nous demandons que le procès-verbal de la Commission soit annexé au procès-verbal.

**M. Lacour.** — Nous ne votons pas la question des honoraires ?

**M. Debierre.** — Non, nous la réservons. Actuellement on vote 40.000 francs pour constituer un projet définitif au lieu de l'avant-projet que vous avez sous les yeux et suivant les indications bien déterminées du procès-verbal de la Commission, en ce qui concerne ce que M. MOREAU appelle les deuxième et quatrième périodes.

**M. Brackers d'Hugo.** — Et l'eau industrielle ?

**M. Debierre.** — Cette question est étudiée en ce moment par le service des Travaux municipaux.

**M. Brackers d'Hugo.** — Le service des Travaux élabore un projet relatif à la canalisation de l'eau industrielle et aussi à sa captation ?

**M. Debierre.** — Parfaitement. On vous donnera ultérieurement des explications sur les études qui se poursuivent du côté des eaux industrielles et on vous dira si le projet de M. MOREAU peut-être appliqué aussi vite que celui de la captation industrielle, et alors, vous serez amenés vous-mêmes à décider la réalisation de cette canalisation d'eau industrielle ou à y renoncer.

**M. Kolb.** — Il faudrait que les études relatives à l'eau industrielle fussent également soumises à la Commission technique, car dans cette Commission des ingénieurs ont été d'avis de continuer ces études, d'autres étaient d'un avis contraire, mais cela fait partie de la discussion générale.

**M. Staes-Brame.** — Parfaitement, c'est une affaire entendue.

**M. Debierre.** — Je ne demande pas mieux, pour mon compte, d'accéder au désir de M. KOLB, mais je lui ferai remarquer que les observations présentées au sujet de l'extension de la canalisation d'eau industrielle par M. STOCLET l'ont été de façon incidente, avant même que la Commission ne se fût prononcée de façon définitive sur les deuxième et quatrième périodes présentées par M. MOREAU.

**M. Gossart.** — MM. STOCLET, GOSSELET, DEVOS, etc., sont partisans de la canalisation industrielle.



**M. Debierre.** — Il ne résulte pas moins de la discussion que la Commission a conclu que la canalisation industrielle n'était pas laissée dans l'ombre ; mais les membres de l'Administration municipale ont été d'avis que si l'on pouvait aussi rapidement réaliser la canalisation d'eau potable par le canal de Seclin, on ne s'occuperait plus de la canalisation industrielle, qui ne serait pas utile.

**M. Gossart.** — On peut, d'après M. STOCLET, avoir de l'eau industrielle avant six mois.

**M. Debierre.** — Et construire les réservoirs et bassins de la rue Saint-Bernard ? C'est impossible, rien que les formalités demanderaient plus que cela !

**M. Kolb.** — Pourquoi ne pas laisser le tout ensemble ?

**M. Delesalle.** — La Commission a dit : « Ne prenez pas de l'eau à cet endroit, prenez-en à un autre ». Eh bien, le service des Travaux s'occupe de cette question, et le jour où il aura abouti, nous dirons à la Commission : « Nous pouvons prendre de l'eau industrielle à tel endroit. »

**M. Kolb.** — Nous sommes d'accord sur ce point que cette question de l'eau industrielle sera soumise à la Commission, comme l'autre projet ?

**M. Debierre.** — Personne n'y voit d'inconvénient.

Nous votons donc le crédit de 40.000 francs demandé dans le rapport qui vous a été lu par notre Secrétaire au nom de l'Administration municipale.

Le Conseil, à l'unanimité, vote un crédit de 40.000 francs à prélever provisoirement sur les ressources disponibles et ultérieurement sur les fonds de l'emprunt de trois millions, décidé dans une précédente séance.

**M. Debierre.** — Reste alors la question de fixer dès aujourd'hui les honoraires.

**M. Delesalle.** — Chaque fois que le Conseil municipal a chargé quelque architecte de faire un travail pour la Ville, il en a fixé les honoraires le jour où l'Administration lui a dit : « Nous avons choisi tel architecte pour faire tel travail ». Lorsque le Conseil municipal a voté ces honoraires, l'architecte n'avait pas même commencé l'étude du travail ; la preuve, c'est que vous avez voté le taux des honoraires pour l'architecte chargé d'ériger une Maternité municipale, alors qu'il n'existe encore aucun crédit pour couvrir la dépense. Il y a à cela une bonne raison, c'est qu'avant de prendre un architecte, il fallait, avec votre approbation, lui dire à quel prix et comment il travaillerait ; vous voulez confier un travail à quelqu'un : il faut lui dire dans quelles conditions et à quel prix nous paierons son temps et sa compétence.



**M. Kolb.** — Est-il question d'honoraires pour l'étude à faire ou bien d'honoraires des travaux à faire plus tard ?

**M. Delesalle.** — Pour l'ensemble des travaux, car vous ne pourriez régler un tant pour 0/0 d'honoraires sur une étude ; il faudrait alors rémunérer de façon spéciale la compétence de M. MOREAU.

Pour les architectes, il y a un décret qui fixe à tant 0/0 les honoraires à leur attribuer pour les plans et projets ; un autre tant 0/0 leur est donné pour la conduite de l'ouvrage, et un autre pour la vérification, le règlement des mémoires, etc., et cela arrive en totalité à 5 0/0. En ce qui concerne le travail de M. MOREAU, je déclare que c'est moi qui ai combattu cette façon de diviser les honoraires en divers 0/0, et cela parce que M. MOREAU peut être amené à étudier l'ensemble de son affaire et à nous apporter une série de projets, de devis et de plans qui s'élèveront beaucoup plus haut que les travaux exécutés. En effet, il nous a apporté des avant-projets assez sérieux qui s'élèvent ensemble à 9 millions ; nous aurions pu être appelés à donner tant 0/0 sur ces 9 millions de l'avant-projet, en admettant que nous puissions, simple hypothèse, le considérer comme un projet... En un mot, il m'a paru plus rationnel de fixer un tant 0/0 pour les honoraires à donner pour l'ensemble des travaux exécutés.

L'Administration a l'intention de confier ces travaux et leur règlement à M. MOREAU, comme elle a confié d'autres travaux à d'autres architectes, et elle vous demande de fixer les conditions dans lesquelles M. MOREAU travaillera. Ce n'est pas excessif, surtout si on ajoute à la charge de M. MOREAU les frais d'agence.

Dans ces conditions, c'est une erreur de penser que les travaux faits par les soins de l'Administration municipale coûteraient moins cher. Je n'ai pas sous les yeux le chiffre, bien difficile à établir, des frais de la canalisation d'eau d'Emmerin sur un capital de 7 millions ; je ne sais quelles sommes ont été payées pour honoraires et surveillance, mais je sais que les travaux d'architecture non confiés à des architectes ont coûté très cher à la Ville sous forme d'heures supplémentaires et de frais de surveillance payés sur les crédits des travaux eux-mêmes. Ce sont des dépenses qui échappent facilement à l'examen parce qu'elles étaient payées sur des crédits très différents et quelquefois très inattendus ; mais elles se sont élevées très haut... On peut même dire que c'est en décentralisant la direction des travaux que nous pourrions éviter les mécomptes qui se sont produits sous l'ancienne Administration et que nous avons signalés.

**M. Brackers d'Hugo.** — M. DELESALLE nous dit que le Conseil municipal a fixé dans certains cas les honoraires de l'architecte avant le vote des travaux. Cela n'a rien d'étonnant quand il s'agit d'une dépense à peu de chose près déterminée : on ne peut



comparer la construction d'une crèche, qui coûte 30 à 40.000 francs, avec des travaux aussi considérables que ceux dont il s'agit ici.

Pour prévoir des honoraires, il faut savoir quels sont les travaux à faire : s'élèveront-ils à 2 millions, à 3 millions, à 5 millions ? On n'en sait rien. L'avant-projet, comme beaucoup d'avant-projets, est quelque chose d'un peu en l'air ; par conséquent, nous ne pouvons rien savoir ; or, les honoraires sont complètement différents suivant l'importance des travaux exécutés et suivant les difficultés qu'on peut y rencontrer. Lorsqu'il s'est agi de l'Abattoir, M. HANNOTIN faisait valoir que pour ces sortes de travaux, il y a beaucoup moins de recherches à faire parce qu'il s'agissait de faire toujours des hangars semblables et que, étant donnée l'importance des travaux, on ne devait fixer les honoraires qu'à 3,25 0/0, alors qu'au contraire M. HANNOTIN disait, avec la compétence spéciale qui lui est propre, qu'en fait de travaux de restauration comme ceux du Conservatoire, où il y a beaucoup d'imprévus, beaucoup de recherches à faire, il faut naturellement des honoraires plus élevés.

Ici, que faudra-t-il faire ? Des galeries, et rien que des galeries. Eh bien, pour cela, je crois que 5 0/0 seraient exagérés, et comme nous ne pouvons pas savoir quelle sera l'importance de ces travaux, il est plus simple de dire qu'il y aura lieu ultérieurement de fixer la rémunération de M. MOREAU, le jour où on lui donnera les travaux sur un projet ferme. Alors seulement on pourra fixer ces honoraires parce qu'on saura quels seront les travaux à exécuter, quelle sera leur importance et quelles en seront les difficultés d'exécution.

Dans ces conditions, il faut déclarer que la demande de fixation des honoraires est prématurée.

**M. Werquin.** — La question des honoraires avait tout à l'heure été remise ; si nous l'abordons, je vous prie de vous souvenir de ce que j'ai proposé, savoir : de ne plus fixer les honoraires des architectes à un tant 0/0 sur les travaux qui seront exécutés, mais de donner une somme fixée à forfait par avance. Je vous en ai donné les motifs, qui paraissent absolument péremptoires : nous aurons, de cette façon, moins de surprise, et d'une façon générale on ne découvrira plus si souvent des travaux indispensables en cours d'exécution.

D'ailleurs, je crois que la chose serait extrêmement simple pour les travaux qui nous occupent : nous venons de voter une somme de 40.000 francs ; eh bien, si ce n'est pas pour rétribuer l'architecte et les travaux qu'il aura à commencer, je me demande à quoi cette somme va servir...

**M. Staes-Brame.** — Nous n'en savons encore rien de façon précise.

**M. Werquin.** — Justement, cela justifie ma question.



**M. Delesalle.** — Vous avez demandé 100.000 francs pour votre projet, on pourrait vous poser la même question.

**M. Werquin.** — Voilà une somme de 40.000 francs votée. Pourquoi, si ce n'est pas pour rétribuer M. MOREAU ? Ces 40.000 francs seront suffisants, sinon on reviendra devant le Conseil...

**M. Delesalle.** — J'insiste pour fixer les honoraires de ces travaux, comme on l'a fait dans tous les autres cas. Je ne veux pas croire que c'est par suite de la personnalité choisie aujourd'hui que des observations sont soulevées. (*Murmures de protestation !*)

Vous pouvez protester, je le maintiens, on serait tenté de le croire lorsqu'on se rappelle qu'à maintes reprises, la même procédure n'a soulevé aucune objection de la part du Conseil municipal.

Dans ces conditions, étant donné que M. HANNOTIN reconnaît que si l'on met à la charge de l'ingénieur tous les frais d'agence, ces honoraires seront considérablement réduits, je prie le Conseil municipal de voter dès aujourd'hui le taux des honoraires.

**M. Lacour.** — M. DELESALLE dit qu'il y a des précédents; mais parmi ces précédents, il n'y a pas de travaux pareils à ceux-ci; nous ne savons même pas si on fera les travaux, on n'est pas certain qu'ils seront exécutés, pourquoi fixer des honoraires ?

**M. Delesalle.** — Il y a des travaux exécutés, il faut les rémunérer.

**M. Lacour.** — Nous avons voté 40.000 francs pour cela.

**M. Delesalle.** — Ces 40.000 francs ne sont pas pour M. MOREAU ; ils ne seront pas mandatés à son nom, mais au nom des entrepreneurs de forages.

**M. Lacour.** — Eh bien, qu'on réserve une somme sur ces 40.000 francs pour M. MOREAU, qu'on y ajoute même autre chose, mais il est impossible pour le moment de faire davantage.

**M. Delesalle.** — J'é maintiens ma proposition pour que le Conseil se conforme aux précédents.

**M. Debierre.** — Je vais mettre d'abord aux voix la proposition de M. BRACKERS-D'HUGO, appuyée par M. KOLB.

**M. Werquin.** — Je demande d'une façon générale qu'on ne fixe plus de pour 0/0 sur les travaux sans connaître ce qui sera effectué, mais qu'on dise d'une façon fixe que les honoraires d'architectes seront fixés par nous à une somme déterminée.

**M. Debierre.** — Je vais mettre aux voix d'abord la question la plus éloignée de celle de l'Administration, celle de M. WERQUIN.



**M. Brackers d'Hugo.** — L'Administration demande qu'on fixe des honoraires, nous demandons qu'on n'en fixe pas ; c'est plus éloigné. qu'on mette donc notre proposition aux voix.

**M. Debierre.** — Je puis toujours mettre aux voix la proposition de M. WERQUIN ; ce sera un vote de principe tout à fait en dehors.

Le Conseil n'adopte pas.

**M. Debierre.** — Nous votons maintenant sur les 5 0/0 d'honoraires à attribuer à l'ingénieur sur le montant des travaux ; si ce n'est pas accepté, la question sera réservée.

Le vote à main levée donne comme résultat dix pour et dix voix contre.

**M. Lacour.** — Le vote est acquis : une proposition qui n'est pas adoptée est repoussée.

**M. Verly.** — C'est-à-dire que la proposition est simplement ajournée.

**M. Debierre.** — Jusqu'au moment où l'on sera fixé sur les travaux à accomplir.

**M. Delesalle.** — Quand vous traitez avec quelqu'un pour exécuter un travail, vous devez en fixer les conditions ; nos collègues savent parfaitement qu'en repoussant cette proposition d'un contrat entre l'Administration et M. MOREAU, ils mettent l'Administration dans l'impossibilité de continuer les travaux. (*Vives protestations.*)

Laissez-moi parler, vous protesterez après. Si M. MOREAU vient déclarer que, pour continuer à travailler pour l'Administration, il désire savoir quelles conditions lui seront faites, que lui répondrons-nous ? Il nous apporte une marchandise, sa compétence, ses soins, son temps, cela se paie ; lorsque vous traitez avec quelqu'un pour une marchandise, vous êtes bien obligé de fixer des conditions ; eh bien, ce sont ces conditions que l'Administration vous a demandé de fixer. Que la minorité vote contre cette proposition ; que M. WERQUIN, qui a un contre-projet, vote contre, c'est naturel ; mais que les membres du Conseil qui veulent aboutir votent également contre, c'est inexplicable ; ils déclarent par là qu'ils n'ont pas confiance en M. MOREAU, à qui l'Administration a confié le soin de ces travaux, ou bien alors il faut qu'ils acceptent de voter des honoraires...

**M. Debierre.** — Pas dès aujourd'hui, la question n'est pas rejetée ; le vote en est simplement ajourné, vous aurez à fixer plus tard des honoraires, je ne sais pas lesquels, pour M. MOREAU.



**M. Delesalle.** — Je propose de voter 4,95 0/0 pour rouvrir la question, et je demande que ma proposition soit mise aux voix. (*Protestations.*)

**M. Brackers d'Hugo.** — Ah non ! Nous ne sommes pas à la foire !

**M. Lacour.** — Vous ne pouvez pas ergoter ainsi sur la même question.

**M. Debierre.** — Je ne puis pas me refuser à mettre aux voix une proposition faite par un Conseiller, quelle qu'elle soit !

Je mets donc aux voix la proposition de M. DELESALLE.

Les membres de la minorité quittent la salle des séances, sauf MM. VERLY et LAURENCE, qui se retirent quelques instants après.

**M. Verly.** — Vous n'êtes plus en nombre.

La proposition de M. DELESALLE est adoptée par onze voix contre trois.

Le Conseil fixe à 4,95 0/0 les honoraires de l'ingénieur chargé de la direction des travaux.

---

## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Après accord avec M. le Directeur départemental des Postes et Télégraphes, nous vous proposons d'installer des bornes postales aux endroits ci-après désignés :

- 1° Boulevard Victor Hugo, à l'angle des rues de Condé et de Colmar ;
- 2° A l'angle des rues de Flers et de Rivoli ;
- 3° Rue des Guinguettes, à l'angle de la rue de l'Alma ;
- 4° Place Antoine Tacq, à l'angle des rues d'Isly et de Loos ;
- 5° Rue du Buisson, près de la Funquée.

*Bornes postales*

—  
*Création.*  
—

Les deux dernières boîtes, se trouvant éloignées des parcours, ne seront levées qu'en cours de distribution.

Par suite de la modification du parcours dans le quartier de Fives, la boîte de la place Madeleine Caulier sera levée 40 minutes plus tôt qu'actuellement.



Nous vous demandons, pour l'exécution de cette utile réforme, un crédit de 1.450 francs, comprenant :

1° Le prix d'achat des bornes chez le fondeur . . . . .	Fr. 1.250
2° Frais de peinture, de pose et des accessoires. . . . .	Fr. 200
	Fr. 1.450
Total. . . . .	Fr. 1.450

Nous vous prions également d'approuver un marché de gré à gré à passer avec M. BAUDON, fondeur, pour la fourniture des bornes en fonte.

Le Conseil vote un crédit de 1.450 francs sur les ressources disponibles et approuve le marché proposé avec M. BAUDON.

---

### Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

*Soutiens  
de famille*

Aux termes des articles 22 et 49 de la loi du 15 juillet 1889, les hommes appartenant à la réserve de l'armée active, appelés à accomplir une période d'exercices de 28 jours, peuvent être dispensés de cette période comme soutiens indispensables de famille, s'ils en remplissent les devoirs et après avis préalable du Conseil municipal.

Le nommé KIENZ, Henri-Jean-Baptiste, réserviste de la classe 1887, sollicite la dispense à ce titre.

De l'enquête à laquelle nous avons fait procéder, il résulte que le nommé KIENZ est l'indispensable soutien de sa famille. Cet homme, père de 3 enfants en bas-âge, est dans une situation des plus précaires ; son départ plongerait sa famille dans la misère.

Nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable sur cette demande.

Adopté.

---

### Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

*Assurance  
Prorogation*

La Ville ayant acquis un immeuble rue de Bouvines, s'est trouvée en présence d'une police d'assurances contre l'incendie expirant le 29 décembre 1898, couvrant une valeur de 100.000 francs.



Nous avons dû, en transférant cette assurance au profit de la Ville, en proroger la durée jusqu'au 28 février 1899, date d'expiration de la police générale et la réduire à 75.000 francs, valeur plus réelle des bâtiments achetés.

Nous vous prions d'approuver la police passée à cet effet avec la Compagnie d'assurances « La Providence ».

Adopté.

---

### Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre 9 rapports de la Commission d'assainissement des Logements insalubres, notifiés aux intéressés et déposés à la Mairie pendant un mois, conformément à l'article 5 de la loi du 13 avril 1859.

Toutes leurs prescriptions sont, d'ailleurs, conformes à l'esprit comme à la lettre de la loi précitée, ainsi qu'à la jurisprudence qui en résulte.

Nous vous demandons, Messieurs, d'homologuer ces rapports et de fixer à quinze jours le délai d'exécution des travaux prescrits.

Adopté.

*Logements  
insalubres*

—  
*Rapports*  
—

NUMÉROS DES RAPPORTS	LOGEMENTS VISITÉS	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	DOMICILE
	PAR LA COMMISSION	ET DES MANDATAIRES	
4254	Rue du Sabot, 20 . . . . .	CRÉPIN . . . . .	Rue Carnot, 59. . . . .
4843	Chemin de l'Arbrisseau, 44	TOURNANT . . . . .	Rue duFaub.-des-Postes, 82
6106	Rue de l'A-B-C, 48. . . . .	MONSUEZ . . . . .	Rue du Frénelet, 25 . . . .
6107	Rue d'Amiens, 1. . . . .	SALEZ . . . . .	Rue d'Amiens, 1 . . . . .
6108	Rue de Maubeuge, cour Du- quesnoy. . . . .	PINSON . . . . .	Rue de Douai, 33. . . . .
6109	Rue Monge, 49 . . . . .	VERMEULEN . . . . .	Rue Chevreul, 6 . . . . .
6110	Rue Montaigne, aubette du Moulin-Carlier. . . . .	LEPOUTRE . . . . .	Roubaix . . . . .
6095	Rue du Vieux-Moulin, cour Duchâteau. . . . .	Veuve DUCHATEAU. . . . .	Hellemmes . . . . .
6098	Rue du Bleu-Mouton, 1 bis.	Veuve GRIMONPREZ . . . . .	Roubaix . . . . .



## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

*Sapeurs-  
Pompier*  
—  
*Caisse de secours*  
—

Deux demandes de secours nous ont été adressées par M. le commandant des Sapeurs-Pompier.

Le sergent DEBUSSY, Henri, de la 1<sup>re</sup> compagnie, par suite de pleurésie et bronchite contractées en 1898, a besoin d'une nouvelle exemption de 30 jours.

Le sapeur POUCHAIN, Henri, de la 4<sup>e</sup> compagnie, blessé à l'incendie du 15 octobre 1898, ne peut encore se livrer à aucun travail. Incapacité de 45 jours.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatent les blessures de ces hommes, qui ont droit :

Le sergent DEBUSSY, à une indemnité de 120 francs.

Le sapeur POUCHAIN, à une indemnité de 180 francs.

Nous vous demandons, Messieurs, l'autorisation de prélever ces indemnités sur les fonds de la Caisse de secours du bataillon.

Adopté.

---

## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

*Gratification*  
—  
*M. Capron*  
—

Le sieur CAPRON, Adrien, désinfecteur à l'Asile de nuit, a dû cesser ses fonctions par suite de suppression d'emploi. En effet, les modifications apportées au service des désinfections ont amené une réduction de personnel. Le sieur CAPRON, étant illettré, n'a pu être remplacé dans un autre service et il n'avait droit à aucune pension sur la Caisse des retraites.

Dans ces conditions, nous vous demandons, au profit du sieur CAPRON, une indemnité de 350 francs, égale au total des retenues qu'il a subies en vue de la retraite.

Le Conseil vote un crédit de 350 francs sur les ressources disponibles.

---



## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture des livres classiques nécessaires aux écoles communales expirant le 31 décembre 1898, nous avons l'honneur de vous soumettre le nouveau cahier des charges pour la mise en adjudication de cette fourniture pendant les années 1899, 1900 et 1901.

Ce cahier des charges, qui nous donne toutes les garanties désirables, n'est que la reproduction du précédent.

Adopté.

*Adjudication*  
—  
*Livres classiques*  
—

---

## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Par délibération du 19 novembre 1898, la Commission administrative des Hospices demande l'autorisation de vendre aux enchères publiques deux propriétés sises à Lille, rue de la Grande-Allée, savoir :

1<sup>o</sup> 42 mètres carrés 7 centièmes de terrain derrière les maisons n<sup>os</sup> 4 et 6, sur la mise à prix de . . . . . Fr. 3.155 25

2<sup>o</sup> 535 mètres carrés 21 centièmes de terrain avec constructions, tenant à la parcelle précédente, sur la mise à prix de . . . . . Fr. 37.688 65

L'enquête ouverte sur ce projet d'aliénation n'a soulevé aucune observation.

Le prix à percevoir de cette vente serait employé au paiement de divers prix d'acquisition d'immeubles et au paiement de travaux de réparations de bâtiments.

Nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

**M. Beaurepaire.** — Je demande à l'Administration si elle ne pourrait pas se mettre en rapport avec la Compagnie du Chemin de fer pour lui demander de réparer les bordures le long de la route du faubourg de Valenciennes ; les poteaux et les barricades qui sont là sont tombés par suite du grand vent ou autrement, et il y a danger le soir pour les passants, qui risquent de se jeter dans les bas-fonds...

*Hospices*  
—  
*Vente de terrains*  
—

*Garde-corps*  
—  
*Faubourg*  
*de Valenciennes*  
—



*Instituteurs*  
—  
*Indemnité*  
*de logement*  
—

**M. Debierre.** — Vous avez raison, ces bordures sont dans un triste état ; l'Administration tiendra compte de votre observation et engagera des pourparlers avec le Chemin de fer du Nord.

**M. Poulet.** — Je dois signaler à l'Administration une omission qui s'est produite au Budget au sujet de l'indemnité allouée aux instituteurs mariés. On aurait bien fait de la porter à 500 francs, puisque les célibataires en ont 300 ; cela m'a échappé au moment de la discussion du Budget. On m'a rappelé qu'il y avait une proposition dans ce sens... Dans les grandes villes, à Roubaix, par exemple, cette indemnité est de 500 francs.

**M. Debierre.** — L'Administration avait cherché à donner satisfaction en ce sens aux instituteurs, mais elle n'a pu le faire, l'état des finances de la Ville ne le lui permettant pas. Mais l'année prochaine, si vous voulez renouveler votre proposition, elle sera examinée ; il faudra la faire au moment du Budget.

**M. Poulet.** — L'Administration fera bien d'étudier la question, elle pourrait donner une indemnité supplémentaire de 50 francs pour l'année. Entre les instituteurs mariés et les instituteurs célibataires, il n'y a que 100 francs de différence... Il y a une indemnité fixée par la loi.

**M. Debierre.** — La loi prévoit un chiffre minimum ; le Conseil peut fixer un chiffre supérieur, mais il ne peut allouer moins ; l'Administration verra.

*Procès-verbal*  
—  
*Rectification*  
—

**M. Poulet.** — Dans le procès-verbal de la séance du Conseil du 4 octobre 1898, page 461, je vois : « M. Poulet. — Seulement dans l'*Écho du Nord*. » On m'attribue là une parole que je n'ai pas prononcée, je n'ai pas parlé du tout.

**M. Debierre.** — Il fallait faire une rectification au procès-verbal.

**M. Poulet.** — Dans les procès-verbaux, on ne lit pas ces choses-là. On m'attribue une masse de paroles que je n'ai pas prononcées ou du moins peu de paroles que je n'ai pas dites.

**M. Debierre.** — Nous ne pouvons faire de rectification à un compte rendu de l'*Écho du Nord* ; cela s'adresse à la presse.

**M. Poulet.** — Non, il s'agit du procès-verbal imprimé publié par l'Administration.

**M. Debierre.** — Je faisais confusion. Dans ces conditions, nous ferons une rectification au procès-verbal.

**M. Poulet.** — Et comme M. BEAUREPAIRE dit que c'est lui qui a prononcé ces paroles, il est bon qu'on rectifie.

La séance est levée à onze heures et demie.